

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MARS 2020.

Effectif légal : 15
Présents à la séance : 12
De Votants (dont /2 procurations) : 14

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis le : Jeudi 12 mars à **19 Heures 00**, sous la présidence de **Monsieur Albert HENRY, Président**.

MEMBRES DU C.C.A.S	PRESENT	EXCUSE	POUVOIR A	ABSENT
M. Albert HENRY, Président	x			
M. Thanh-Thinh NGUYEN, 5 ^{ème} Adjoint		x	Mme Catherine LEROY	
M. Pascal DURUPT, Conseiller Municipal	x			
Mme DEPREURAND Maryse, Conseillère Municipale	x			
Mme Catherine LEROY, Conseillère Municipale	x			
Mme Sophie GEORGEL, 4 ^{ème} Adjoint	x			
M. Daniel MARCOU, 3 ^{ème} Adjoint	x			
M. Guy MANSUY, Conseiller Municipal	x			
Mme Renée PAOLETTI, Membre non élu		x	Mme Betty Dostert	
Mme Yvette DESCHASEAUX, Membre non élu	x			
Mme Martine ANTOINE, Membre non élu	x			
M. Thierry FREMIOT, Membre non élu	x			
Mme Christiane VILLARDO, Membre non élu		x		
Mme Betty DOSTERT, Membre non élu	x			
Mme Annie HENRY, Membre non élu	x			

N°06/2020 : Approbation du compte de gestion 2019 – Vote du compte administratif 2019 – Affectation des résultats 2019 – Vote du budget primitif 2020.

Approbation du Compte de Gestion 2019

Le Compte de Gestion, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil d'Administration en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil d'Administration, après délibération,
à l'unanimité

ADOPTE le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2019

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Président se retire au moment du vote, Monsieur Daniel MARCOU prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration, après délibération:
à l'unanimité

ADOPTE le Compte Administratif 2019.

Affectation des Résultats

Le Conseil d'Administration, après délibération, à la majorité

CONSTATE à la clôture de l'exercice les résultats suivants :

Section de fonctionnement – excédent : + 12 698,95 €
Section d'investissement – déficit : - 4 441,95 €

AFFECTE partiellement l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 à la couverture du besoin de financement dégagé par la section investissement (compte 1068), en tenant compte des restes à réaliser, à hauteur de 4 441,95 €.

REPORTE le solde de l'excédent de la section de fonctionnement, soit 8 257,00 €

REPORTE le déficit de la section d'investissement, soit 4 441,95 €

VOTE le Budget Primitif 2020 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	31 657 €	31 657 €
INVESTISSEMENT	11 941,95 €	11 941,95 €

N°07/2020 : Octroi d'un prêt exceptionnel à un administré rencontrant des difficultés financières.

En raison des difficultés financières importantes rencontrées par :

- Monsieur XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Et dans le cadre des délégations consenties au Président par délibération N°8/2014, autorisant ce dernier, selon le Droit à l'Aide Sociale Article L111-1 à L 111-5 à verser des aides financières remboursables d'un montant maximum de 1500 € et dont le remboursement ne dépassera pas 18 mois,

Le Conseil d'Administration, après délibération:
à l'unanimité

PREND ACTE qu'un prêt d'un montant de 1200, 00 € remboursable sur 18 mois par virement bancaire, a été octroyé à Monsieur XXXXXXXXXXXX. La première échéance interviendra au mois d'avril 2020. La première échéance interviendra au mois d'avril 2020.